

## SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

## Comportement en établissement et résultats postlibératoires des vétérans délinquants

**Les vétérans délinquants ont un comportement plus stable en établissement et de meilleurs résultats postlibératoires que les délinquants civils.**

### Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 2012, le Service correctionnel du Canada (SCC) et Anciens Combattants Canada (ACC) ont établi un protocole d'entente en vue d'améliorer les services de santé mentale et d'autres services de santé destinés aux vétérans délinquants sous responsabilité fédérale, de collaborer à des façons d'accroître les connaissances du personnel dans le domaine de la santé mentale et d'échanger des connaissances et des stratégies visant à établir des partenariats efficaces entre le gouvernement et la collectivité. L'un des objectifs de ce partenariat était d'examiner des projets de recherche présentant un intérêt pour les deux organisations et de porter une attention particulière aux vétérans incarcérés ayant des besoins en santé mentale. Ce rapport vient enrichir nos connaissances sur les vétérans délinquants sous responsabilité fédérale en offrant un examen complet de leur comportement en établissement et de leurs expériences postlibératoires.

Au Canada, de 2,5 à 3 % des délinquants sous responsabilité fédérale ont dit être des vétérans, comparativement à 2 % de la population générale. Les vétérans délinquants sous responsabilité fédérale sont plus susceptibles d'être des hommes blancs, instruits et plus âgés que les délinquants civils. Ils sont plus susceptibles d'avoir commis des crimes violents, surtout à caractère sexuel, et d'avoir des problèmes de santé mentale. Ils présentent des risques et des besoins criminogènes plus faibles et un potentiel de réinsertion sociale plus élevé<sup>1</sup>.

### Ce que nous avons fait

Les délinquants évalués au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) du SCC entre août 2014 et mars 2018 ont été inclus dans cette étude. Les délinquants qui ont déclaré avoir servi dans les Forces canadiennes ont été désignés comme étant des vétérans ( $N = 374$ ), tandis que tous les autres délinquants ont été classés comme étant des civils ( $N = 14\,471$ )<sup>2,3</sup>. Des renseignements additionnels ont été extraits du Système de gestion des délinquant(e)s du SCC.

### Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les vétérans délinquants avaient un comportement en établissement plus stable que les délinquants civils, comme en témoigne le moins grand nombre d'accusations d'infraction disciplinaire (37 % par rapport à 46 %), d'incidents en établissement (46 % par rapport à 52 %) et de résultats positifs aux analyses

d'urine aléatoires (9 % par rapport à 13 %). Bien que moins de vétérans aient été aiguillés vers des programmes correctionnels (61 % comparativement à 70 %), les taux d'achèvement d'un programme étaient comparables (58 % pour les programmes d'intensité modérée et 13 à 16 % pour ceux d'intensité élevée).

Dans l'ensemble, 80 % des vétérans et 75 % des civils ont été libérés au cours de la période visée par l'étude. Parmi les délinquants sous surveillance en liberté sous condition, les vétérans délinquants avaient fait l'objet d'un nombre moindre de suspensions de la mise en liberté (28 % comparativement à 35 %) et de réincarcérations (avec ou sans infraction; 21 % par rapport à 25 %) que les civils. Bien que moins de vétérans que de civils aient occupé un emploi pendant leur mise en liberté (55 % comparativement à 64 %), parmi ceux qui travaillaient, les vétérans étaient aussi susceptibles que les civils d'occuper un emploi à temps plein (74 à 76 %). En outre, les vétérans étaient plus susceptibles d'être sans emploi en raison d'autres sources de revenu ou d'obstacles qui les empêchaient de travailler (19 % par rapport à 12 %).

### Ce que cela signifie

Les vétérans délinquants constituent un petit sous-groupe de la population sous responsabilité fédérale présentant des problèmes de santé mentale, bien qu'ils aient un comportement en établissement plus stable et de meilleurs résultats postlibératoires que les délinquants civils. Enfin, l'amélioration de la capacité de données visant à examiner les expériences des vétérans délinquants permettrait de poursuivre les recherches et de s'assurer que ces derniers reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour faire face aux répercussions de leur service sur leur santé physique et mentale.

### Pour de plus amples renseignements

Farrell MacDonald, S., et S. Cram. *Comportement en établissement et résultats postlibératoires des vétérans délinquants* (Rapport de recherche R-435). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

<sup>1</sup> Farrell MacDonald, S., et S. Cram. *Caractéristiques des délinquants ayant déclaré volontairement leur statut de vétéran* (RIB-20-01). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

<sup>2</sup> Seules 11 femmes ont déclaré avoir un statut de vétéran, les femmes ont par conséquent été exclues de cette étude.

<sup>3</sup> Les délinquants évalués à l'aide du SIDTMEI représentaient 83 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale admis au SCC au cours de la période visée par l'étude.